

Dans de nombreuses zones du monde marquées par les conflits, l'exploitation et le commerce des ressources naturelles permettent à de nombreux acteurs armés, coupables de graves exactions à l'encontre des populations, de se financer. Nous pouvons tous agir afin de mettre fin à cette violence...

### [Ecrivez à des parlementaires européens pour les en convaincre!](#)

Dans de nombreuses zones du monde marquées par les conflits, l'exploitation et le commerce des ressources naturelles permettent à de nombreux acteurs armés, coupables de graves exactions à l'encontre des populations, de se financer. En s'approvisionnant en ressources issues de ces zones de conflit ou à haut risque, les entreprises européennes sont susceptibles d'alimenter la violence au détriment des droits humains, de la paix et du développement. Ainsi, des minerais de sang se retrouvent dans nos ordinateurs, nos téléphones, nos voitures...

Alertée par les citoyens européens, la Commission européenne a proposé un texte de loi visant à assurer un approvisionnement responsable en minerais des entreprises lorsque celles-ci s'alimentent dans des zones en conflits. L'objectif annoncé est de rompre le lien entre ressources naturelles et conflits, comme c'est le cas à l'Est de la République Démocratique du Congo depuis 15 ans où mutilations, massacres, viols, esclavage et déplacements massifs sont autant de souffrance perpétrées à l'encontre des populations par des acteurs armés se finançant largement à partir des richesses du sous-sol.

Le texte proposé est malheureusement largement insuffisant. Volontaire, il n'impose pas aux entreprises concernées de faire la lumière sur leurs chaînes d'approvisionnement mais se contente de les y « encourager ». De plus, la Commission européenne se restreint à quatre minerais (or, étain, tantale et tungstène). Elle oublie qu'il y a pourtant de nombreuses autres ressources naturelles qui contribuent à des exactions dans le monde, comme par exemple le cuivre, le jade et le rubis en Birmanie, mais aussi le charbon en Colombie ou encore le diamant au Zimbabwe et en Centrafrique. Enfin, le règlement limite sa portée à seulement 480 entreprises européennes. L'impact sur le terrain et donc sur les populations affectées risque d'être minime.

Le Parlement européen va très prochainement exprimer son avis sur le texte. Du fait de leur implication dans les 3 commissions parlementaires particulièrement mobilisées sur ce dossier (Commerce International, Affaires Etrangères et Développement), certains parlementaires européens joueront un rôle clef !

Exigeons des parlementaires européens qu'ils votent en faveur d'un règlement efficace

contribuant au rétablissement de la paix !